



COMMUNE DE BILLENS-HENNENS

Procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 décembre 2022

Assemblée communale tenue à l'abri PC de Billens.

Présidée par M. Florian Dubail, Syndic.

Procès-verbal tenu par Mme Alexandra Lovati, Secrétaire communale.

Présents : Citoyennes et citoyens : 47 (dont 1 arrivé à 20h08)
M. Claude Berset, M. Jean-Marie Chammartin, M. Serge Pichonnat,
M. Benoît Helle, M. Jean-Claude Sugnaux, Mme Salomé Donzallaz
M. Florian Dubail, Mme Alexandra Lovati
Conseillers-ère communaux-ale
Nombre total de personnes présentes : 54

Excusés : Mme Vanessa Italiano – Administratrice des finances communales
M. Stéphane Chammartin
M. Nicolas Chammartin
Mme Sidonie Oberson
Mme Rose-Marie Demierre
M. Benoît Demierre
M. Pierre Jacquier

- A 20h02, M. Florian Dubail ouvre l'assemblée, salue cordialement les personnes présentes, les remercie de leur présence ;
- Rappelle l'art. 18 de la loi sur les communes concernant le vote ;
- Rappelle que la convocation a paru dans la Feuille Officielle n° 47 du 25 novembre 2022, a été affichée aux deux piliers publics et adressée aux citoyens par un tout-ménage ainsi que sur le site internet communal ;
- Procède à la nomination de deux scrutateurs : Mme Paola Bühler et Mme Marilyne Charrière ;
- Présente le tractanda :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 2 mai 2022

(ne sera pas lu en assemblée)

2. Investissements 2022 - point de situation

- 2.1 Réfection du chemin des Pales
- 2.2 Mise en conformité des arrêts de bus de Billens, Village (LHand)
- 2.3 Aménagement d'un terrain multisport, réfection chemin des Planches et Installation de places de stationnement (centre village, phase 1)
- 2.4 Aménagement et déménagement administration communale (centre village, phase 1)
- 2.5 Étude nouveau bâtiment et place du village (centre village, phase 2)
- 2.6 Installation panneaux photovoltaïques (bâtiments déchetterie et Dévin)

3. Budgets 2023

- 3.1 Présentation du budget de résultat
 - 3.1.1 Rapport de la Commission financière
 - 3.1.2 Questions et débats
 - 3.1.3 Vote final du budget de résultat
- 3.2 Présentation du budget des investissements
 - 3.2.1 Réfection de la route d'Hennens
 - 3.2.2 Centre village, phase 2
 - 3.2.3 Rapport de la Commission financière
 - 3.2.4 Questions et débats
 - 3.2.5 Vote final du budget des investissements

4. Approbation des nouveaux statuts de l'Association Glâne Région - AGR

5. Points de situations : parcs éoliens et pénurie d'énergie

6. Divers

Le tractanda tel que proposé est approuvé à l'unanimité.

Aucune remarque n'étant faite sur le mode de convocation et le tractanda, cette assemblée peut valablement délibérer.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal du 2 mai 2022 n'est pas lu. Il a été mis à disposition sur le site internet communal et au bureau communal. Il ne fait l'objet d'aucune remarque.

M. Florian Dubail remercie la rédactrice et le soumet au vote :

Vote : **Oui : 47** **Non : 0** **Abstention : 0**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des voix.

2. Investissements 2022 - point de situation

2.1 Réfection du chemin des Pales

M. Sugnaux : la majorité des travaux a été effectuée cette année. Le chemin a été rénové ainsi que l'épuration en séparatif. La 2^{ème} couche de finition sera réalisée au printemps 2023 (tapis de finition) et pourra également être faite en même temps que le tapis de finition de la place de sport.

Route prévue pour l'accès aux nouveaux immeubles et aux 2 villas. Par la même occasion, nous avons également fait l'approvisionnement en eau potable et l'épuration en séparatif.

2.2 Mise en conformité des arrêts de bus de Billens, Village (LHand)

M. Dubail : Le projet est en stand-by. Suite à une rencontre avec les services de l'état, en bref, l'arrêt de bus de Billens est une priorité pour Billens mais pas pour le canton.



Les services de l'état ne souhaitent pas travailler que sur cet arrêt de bus, pour eux il faut tout reprendre dans son ensemble (sur toute la localité jusqu'à Romont). On va relancer ce projet dès l'année prochaine, mais on va devoir se battre pour passer avant certaines communes.

2.3 Aménagement d'un terrain multisport, réfection chemin des Planches et Installation de places de stationnement (centre village, phase 1)

M. Sugnaux : Le chantier de la future place de sport a bien avancé et sera terminé au printemps 2023. A cette occasion, l'idée serait d'organiser l'inauguration de cette place de sport en même temps que l'opération coup de balai.

Place sportive prévue pour les jeunes et moins jeunes, avec également des bancs (point de rencontre). Première étape dans le projet du futur centre de village.

2.4 Aménagement et déménagement administration communale (centre village, phase 1)

M. Sugnaux : La fermeture des écoles a permis le déménagement de l'administration communale dans une salle de classe, permettant un espace de travail plus adapté et agréable pour le personnel administratif mais également pour les citoyens au niveau du guichet, salle d'attente, etc.. Un local de pause (cuisine fermée) a également été créé à côté du bureau.

2.5 Étude nouveau bâtiment et place du village (centre village, phase 2)

M. Dubail : présente le projet à l'écran. Le projet présenté en assemblée en 2021 a été réétudié dans le détail (Frais d'ingénierie, problèmes de chauffage car il alimente actuellement les deux bâtiments (ancien bureau communal et ancienne école), électricité, différents choix (bois local,...) etc...), amenant à un second devis général. Nous sommes désormais à la veille de pouvoir déposer la demande de permis de construire.

2.6 Installation panneaux photovoltaïques (bâtiments déchetterie et Dèvin)

Mme Donzallaz : trois offres ont été demandées (Groupe E, Agena, Gesa + SCDI qui n'a pas répondu). L'offre retenue a été celle d'Agena. La possibilité de mettre des panneaux solaires sur la déchetterie a été écartée, car non productive. Du coup, en accord avec le FC Billens, il est prévu de mettre des panneaux sur les deux pans de toit de la buvette. Les documents officiels ont été signés. Les travaux peuvent désormais démarrer (restent à recevoir la planification).

M. Dubail présente à l'écran le détail des investissements 2022 qui ne présentent pas de dépassements sur les montants initialement votés.

Questions

Question (personne X – n'a pas donné son nom)

- Par rapport à l'installation des panneaux photovoltaïques, y'a-t-il possibilité de mettre des batteries pour utiliser l'énergie pour les projecteurs du terrain de foot ?

Réponse – Mme Donzallaz :

- Etude faite, mais les batteries sont encore très chères pour la capacité qu'elles ont mais la sortie est prévue sur le projet de la buvette afin d'y installer une batterie dans le futur.



Précision – M. Andres Wirz

- Travaillant dans le domaine, il précise que les batteries pour le moment ont un temps d'amortissement d'environ 11-12 ans et une durée de vie de 10 ans, donc si l'on veut vraiment investir là-dedans pour être auto-consommateur, il ne faut pas le faire pour le moment. D'ici 3-4 ans cela peut changer, donc à voir.

3. Budgets 2023

M. Chammartin remercie l'assemblée d'être présente, prouvant son intérêt à une gestion correcte et responsable de la capacité financière de notre commune. L'élaboration d'un budget est une étape importante dans la gestion des affaires communales. Il remercie également ses collègues du Conseil communal pour leur collégialité et leur responsabilité en ajustant leur vision à la réalité du moment.

Le budget présenté a été élaboré sur la base du nouveau plan comptable MCH2 dont la principale innovation consiste à la séparation du Patrimoine administratif (PA) et du Patrimoine financier (PF), conduisant à l'ouverture de nouveaux comptes.

Pour l'établissement de ce budget, nous avons eu recours à :

- La récapitulation de l'inventaire des immobilisations MCH2,
- Aux montants communiqués par le canton, les diverses associations régionales et les ententes intercommunales,
- Au résultat financier 2021,
- A la situation comptable de l'exercice 2022 (situation au 31.10.2022)
- Réévaluation au 31.01.2022 : CHF 3'954'064.-.

Cette réévaluation a été effectuée par : Mme Corinne Levrat (ancienne boursière communale de Billens) et M. Jean-Pierre Vaucher, membre de la commission cantonale MCH2. Approuvée également par le Conseil communal dans sa séance du 17.10.2022.

Augmentation des immobilisations : CHF 1'873'455.-, dont EC-EU-déchets HF 385'261.-, comptabilisé au bilan.

Réserve pour amortissement pour les 10 prochaines années : CHF 1'488'194.-, soit CHF 148'819.- par année.

3.1 Présentation du budget de résultat

0-Administration générale

- Administration générale : + CHF 34'823.- = Appui à la secrétaire et à la boursière / allocations familiales et patronales / amortissements planifiés pour les bâtiments administratifs / Amortissement meubles, machines et véhicules.
- Diminution des charges du passage à MCH2 : - CHF 13'000.-.

1-Ordre et sécurités publics, défense

- 11-Sécurité publique : Création d'un nouveau poste MCH2 : pour une mise en place en janvier 2023 pour le PRU pour un point de rencontre d'urgence en raison de la situation énergétique actuelle (pénurie d'énergie), sécurisation routière et autres (en 2022 : pose d'un radar, signalisation au sol « enfants », pose d'une barrière de sécurité à la carrière d'Hennens).
- 14-Augmentation frais de fonctionnement pour la nouvelle Association Glâne Région (remplace l'ABMG).



- 15-Organisation du secours sud fribourgeois : la taxe de non pompier CHF 150.- reversée dès le 01.01.2023 au SSP / Taxe de CHF 16.-/habitant – amortissement planifié du matériel incendie CHF 8'100.- et en amortissement extraordinaire CHF 12'900.-.

2-Enseignement et formation

- Augmentation des dépenses et des dépenses liées (CHF 82'015.-).
- Ecole primaire : participation aux dépenses cantonales.
- CO : participation aux frais + halle gym Bicubic.
- Charges du personnel AES.
- Augmentation pour les écoles spécialisées.
- Frais financiers pour l'école primaire pour le Bicubic

3-Culture, sport et loisirs

- 32-Contribution bibliothèque intercommunale (CHF 7'922.-) + saison culturelle Bicubic (CHF 1'410.-).
- 34-Participation Epicentre : frais d'exploitation et frais financiers (CHF 28'282.-).

4-Santé

- 41-Transformation de l'ancien hôpital de Billens : CHF 11'141.-.
- 42-Soins à domicile : CHF 11'000.-.
- 46-Compte supprimé dans MCH2 et mis avec le compte 43.

5-Affaire sociales

- 52-Participation cantonale aux institutions spécialisées et aux handicapés : + CHF 21'000.-.

6-Trafic et télécommunications

- 61-Employé communal
- Amortissement planifié

7-Protection et aménagement envir.

- Compte équilibré avec comptabilisation amortissements planifiés MCH2
- Amortissements planifiés
- Aménagement du territoire : diminution de charges

8-Economie

- 82 : entretien chemins forestiers
- 84 : diminution des charges suite à la nouvelle organisation AGR

9-Finances et impôts :

- 96 : emprunt de CHF 2'000'000.- à 0.72 % + remboursement emprunt Postfinance (emprunt : CHF 950'000.- en 2022).
- 990 : Conséquences MCH2 : immobilisation au 31.12.2021 (CHF 2'080'608.-) / réévaluation au 01.01.2022 (CHF 3'954'084.-) / Augmentation des immobilisations (EU-EC-Déchetterie – montant total : CHF 385'261.-, montant lié directement au bilan).
- Amortissements planifiés pour 2023, à charge du compte de résultat : CHF 34'894.-.

99-Répartition du résultat

Le budget du compte de résultat 2023 présente un excédent de charges de CHF 6'034.-.



3.1.1 Rapport de la Commission financière

Rapport de la commission financière – Assemblée du 12 décembre 2022

Budget de fonctionnement 2023

Monsieur le syndic, madame la conseillère, messieurs les conseillers, chers citoyennes, chers citoyens.

En date du 24 novembre, nous avons reçus les budgets de fonctionnement et d'investissement pour 2023. La commission financière a analysé les documents puis a rencontré le conseil communal le 5 décembre afin d'éclaircir et comprendre l'ensemble des documents.

Lors de l'examen du budget de fonctionnement, le CF relève les points suivants :

- Les charges liées , notamment les comptes « Enseignement » et « Santé » augmentent de manière linéaire
- Nous pouvons également relever l'augmentation des charges pour le personnel communal
- Les produits sont annoncés en augmentation similaire aux charges

Ce budget 2023 est équilibré avec un résultat positif de 6034.-

Pour ces raisons, la commission financière conseille à l'assemblée communale d'accepter le budget de fonctionnement tel que présenté ce soir.

La commission financière remercie le conseil communal pour sa collaboration lors de l'analyse des budgets.

Billens, le 12 décembre 2022

Au nom de la commission financière,



Louis Rouiller

3.1.2 Questions et débats

(personne X – n'a pas donné son nom) :

En ce qui concerne les prestations en capital, il n'avait pas été décidé que depuis le 1^{er} janvier 2023 cela baisserait de moitié ?

Réponse :

M. Chammartin : répond par l'affirmative. Il ajoute que les montants liés aux impôts font la différence, le reste s'égalise.

M. Dubail : précise que c'est un montant aléatoire (prestations en capital).

M. Raymond Jaquet

1. Souhaite savoir si la réserve qui est utilisée représente un montant fixe pendant 10 ans ou est-ce que l'on peut « jouer » avec le montant global ?

2. Pensez-vous un jour baisser le taux d'impôt ? Selon les statistiques, nous sommes la commune avec le plus haut taux dans le district et au canton, 3^{ème} commune la plus cher.
3. Est-il possible avec les comptes 2022 de présenter une planification financière pour les années futures, afin de voir s'il y a une possibilité quand même de réduire ce coefficient d'impôt ?

Réponses :

1. C'est un montant fixe.
2. Avec le projet du Centre village, ce n'est pas envisageable. On ne peut pas exécuter des projets dans le village, emprunter, et laisser les dettes à nos jeunes ensuite.
3. **M. Dubail** répond : dans l'immédiat ce n'est pas possible avec le Centre village, après il faudra voir avec les projets de construction immeubles Le Riau, quel impact financier cela aura. Bien évidemment que si plus aucun projet ne se fait à Billens-Hennens, le taux devra être revu.

3.1.3 Vote final du budget de résultat

<u>Vote :</u>	Oui : 46	Non : 0	Abstention : 1
----------------------	-----------------	----------------	-----------------------

Le budget de résultat est approuvé.

3.2 Présentation du budget des investissements

3.2.1 Réfection de la route d'Hennens

M. Sugnaux présente sur écran et commente : la route allant de Billens à Hennens (qui a plus de 20 ans) est en mauvais état et présente des fissures. Deux solutions s'offrent à nous. Soit la route est refaite complètement, aux normes et avec un trottoir (coût élevé), soit des travaux partiels et provisoires (pontage des fissures – permet de prolonger la durée de vie actuelle de la route) sont faits, solution qui a été envisagée par le Conseil communal. Coût de l'investissement : CHF 30'000.-.

Question : Mme Evelyne Jaquet

- Est-il prévu de mettre l'eau séparatif ?

Réponse :

- **M. Sugnaux** répond par la négative car on ne va pas ouvrir la route, on va la réparer.

Question : Mme Evelyne Jaquet

- De fait, de nouvelles inondations auront lieu ? Selon une étude réalisée avec l'entreprise Hubert Etter, il est prouvé que ces inondations proviennent des refoulements des canalisations de la route. Elle précise qu'elle a eu plusieurs inondations cette année (4 cm dans les sous-sol).

Réponse :

- **M. Sugnaux** répond qu'il y a eu pas mal d'intempéries cette année et tous les points faibles ou sensibles sont ressortis. Après, à voir, chercher et remédier à ces états de fait.

Mais dans le sujet qui nous occupe, il répond que ces travaux de mise en séparatif ne sont pas prévu, car du coup, il faudrait ouvrir la route et de



fait, il faudrait refaire totalement la route, ce qui n'est pas prévu dans l'immédiat ni au niveau financier.

De plus, si on parle de priorité, à son sens la route qui descend vers l'hôpital le serait en terme de trottoir vu le nombre important de personnes qui empruntent à pied ce tronçon pour se rendre à la gare.

Précision : Mme Evelyne Jaquet

- A son sens, la route d'Hennens est beaucoup plus dangereuse (vitesse excessive, difficulté de croisement, etc..).

Précision/question : M. de Carvalho Borba Campos Rafael

- Il serait préférable de prévoir un trottoir à la route d'Hennens, car beaucoup d'enfants empruntent cet axe à pied et il y a beaucoup de véhicules qui passent et à grande vitesse. La question avait déjà été abordée l'année dernière, pour éviter un accident un jour.

Réponse :

- **M. Sugnaux** répond que l'idée n'est pas de ne pas faire de trottoir mais actuellement d'entretenir cette route. Il précise qu'il y a en outre un tronçon entre Billens et Hennens qui est à 80 km/h. Le tronçon du village vers les habitations est à 50 km/h. Il est également prévu de mettre le radar pédagogique à l'entrée des deux villages (début du 50 km/h.).

Question : M. de Carvalho Borba Campos Rafael

- Ne serait-il pas possible de mettre un panneau 30 km/h. ?

Réponse :

- **M. Sugnaux** répond par la négative car comme expliqué l'année passée, pour pouvoir le faire, il faut faire une étude globale qui doit être acceptée par le canton.
- **M. Dubail** précise qu'en 2023, la commune va approcher le canton (Service de la mobilité) pour ouvrir un projet afin qu'ils tiennent compte des besoins de notre commune. A noter que même sur une route communale, nous n'avons pas le droit de décider d'une baisse de vitesse sans autorisation cantonale, avec étude, etc..

Information : Personne X n'ayant pas donné son nom

- Rte d'Hennens : plusieurs véhicules au même endroit, se parquent à moitié sur la route et sur leur propriété.

Réponse : M. Sugnaux

- En prend acte et vérifiera.

Information : Personne X n'ayant pas donné son nom

- Serait-il possible de faire mettre le radar (girafe) sur cet axe (50 km/h.) ?

Réponse : M. Dubail

- Répond par l'affirmative et précise que cela avait déjà été fait, mais sans trop de résultats positifs.

Information : Personne X n'ayant pas donné son nom

- L'ancien Conseil communal sous la Syndique Evelyne Jaquet aurait pu prévoir à la construction des immeubles de la Bioleyre, d'y faire construire un trottoir.



M. Dubail prend acte et préconise de passer à la suite. Ces débats pourront se poursuivre dans les divers.

M. Sugnaux invite l'assemblée à accepter cet investissement.

3.2.2 Centre village, phase 2

M. Dubail présente à l'écran les plans du projet et détaille son évolution. Un ingénieur a été mandaté pour l'étude des bruits/chauffage/parking souterrain/phase d'étude. Plusieurs adaptations ont dû être apportées en raison de nouvelles normes, comme par exemple les places de stationnement où nous avons perdu 2 places, les nouvelles normes de largeur ayant changé.

En 2021, il avait été mentionné à l'assemblée communale que la commune allait établir le projet et qu'en décembre 2022, une demande de crédit d'investissement serait faite à l'assemblée.

Nous n'allons pas vous faire cette demande car les coûts partent à la hausse et à l'heure actuelle, on ne connaît pas exactement le coût réel dudit projet et nous souhaitons que l'assemblée communale puisse se déterminer sur un montant exact.

Le montant global de la phase projet est à ce jour estimé à CHF 7'100'000.-, alors qu'en 2021 il était estimé à CHF 5'800'000.-.

Il reste à ce jour 2 phases, la première consistant à l'appel d'offres (évaluée à CHF 240'000.- comprenant les honoraires d'architecte et la partie ingénieur + mandat d'architecte pour un nouvel architecte pour faire l'appel d'offres car marchés publics).

Le Conseil communal a donc décidé de passer ce soir uniquement la phase d'appel d'offres afin qu'entre mai et juin 2023, nous puissions savoir exactement à combien se chiffre le projet et si on peut le financer, car si nous continuons à monter dans les pourcentages, cela risque d'être compliqué.

A ce jour, on évalue à ce que le projet nous coûte environ CHF 200'000.- par année et nous souhaiterions ne pas dépasser ce montant.

Il faudra probablement emprunter CHF 5'000'000.- pour ce projet, mais cela reste à être confirmé avec les comptes 2022.

M. Dubail invite l'assemblée au vote.

3.2.3 Rapport de la Commission financière

Voir page suivante

Rapport de la commission financière – Assemblée du 12 décembre 2022

Budget des investissements 2023

Monsieur le syndic, madame la conseillère, messieurs les conseillers, chers citoyennes, chers citoyens.

Selon le même déroulement que pour les comptes de fonctionnement, la CF a analysé le budget de investissements 2023.

Lors de l'examen du budget des investissements, le CF relève les points suivants :

- 1. Aménagement centre village, phase 41, CHF. 240'000.- cet investissement est pour nous nécessaire pour la suite du projet centre village
- 2. Réfection « Route d'Hennens : CHF. 30'000.- Entretien cohérent pour cette route.

Pour la commission financière, ces investissements sont nécessaires et sont supportables pour la commune.

Pour ces raisons, la commission financière conseille à l'assemblée communale d'accepter le budget des investissements tel que présentés ce soir.

Billens, le 12 décembre 2022

Au nom de la commission financière,



Louis Rouiller

3.2.4 Questions et débats

Question : M. Pierre Beuret

- Le montant de CHF 240'000.- est uniquement destiné à payer un architecte pour qu'il cherche un autre architecte pour l'appel d'offres ?

Réponse

- **M. Dubail** : répond par la négative inclus.

Question : M. Pierre Beuret

- Nous aurons ensuite d'autres frais en lien avec la surveillance de chantier, etc... ?

Réponse

- **M. Dubail** : répond par l'affirmative, en sus.

Question : Mme Marina Jorand

- Souhaite savoir la date du début de chantier et en cas de manifestation, elle peut avoir lieu ?

Réponse

- **M. Dubail** : au mieux début du chantier automne 2023, mais vraiment pas certain et pour la manifestation, oui possible de la faire. Précision : le nouveau projet prévoit qu'on puisse toujours y mettre une tente sur la place.

3.2.5 Vote final du budget des investissements

M. Dubail : Le rapport de la commission a été entendu avant les questions et débats. On passe au vote par objet :

Vote :	Oui : 40	Non : 2	Abstention : 5
Le crédit d'investissement pour la réfection de la route d'Hennens est approuvé.			

Vote :	Oui : 44	Non : 0	Abstention : 3
Le crédit d'investissement pour la phase 2, Centre village est approuvé.			

M Chammartin remercie les personnes ayant présenté les projets et il remercie l'assemblée pour leurs votes.

Il remercie également notre nouvelle boursière, Mme Vanessa Italiano, qui est absente ce soir pour raison médicale. Il précise que Mme Italiano est au bénéfice d'une formation comptable auprès d'une fiduciaire et que la charge comptable d'une comme est sensiblement différente. Il la remercie pour son engagement et prie l'assemblée d'être indulgente si parfois quelques détails ne sont pas tout-à-fait dans l'art de pratiquer.

Il profite de souhaiter de belle fêtes à tous.

4. Approbation des nouveaux statuts de l'Association Glâne Région - AGR

M. Dubail : nous avons en Glâne quelques associations comme le RSG, l'ABMG et la RGV. Les deux districts de Glâne et Veveyse étaient ensemble. La Veveyse ayant décidé de reprendre son indépendance, la RGV sera donc dissoute au 31.12.2022 et pour la Glâne l'association deviendra dès le 1^{er} janvier 2023 l'Association Glâne Région – AGR.

M. Dubail présente à l'écran les nouveaux statuts faisant l'objet de la votation de ce soir.

Vote :	Oui : 47	Non : 0	Abstention : 0
Les nouveaux statuts de l'Association Glâne Région – AGR sont approuvés à l'unanimité.			

5. Points de situations : parcs éoliens et pénurie d'énergie

Mme Donzallaz :

Parcs éoliens : Pas grand-chose de nouveau. Les démarches ont été faites au sujet du Tribunal Fédéral et sur la consultation et elles sont actuellement au point mort. Nous n'avons ni de réponse de la part du Conseil d'Etat fribourgeois, ni du Tribunal Fédéral à ce jour.

Quant au sujet du mandat déposé par les députés Fattebert et De Weck, nous n'avons là aussi aucune information à ce jour, cela peut prendre de 5 à 8 mois. La seule



nouveauté qu'il y a eu sur ce dossier, ce sont les démarches qui ont été entreprises auprès de la commission de la concurrence, initiée par les communes de la Sonnaz et de Vuisternens-dt-Romont et auxquelles le Conseil communal de Billens-Hennens a décidé de s'associer (11 communes en tout). Une attaque sous un autre angle juridique sur ces projets éoliens, d'une part pour remettre en question l'omniprésence de Groupe E par rapport à la création de ces parcs éoliens, et dans un second temps, la COMCO est la seule à pouvoir demander la mise au public de certains documents qui n'ont pas encore été étudiés ou qui n'ont pas pu l'être, notamment des contrats qui lient la ville de Genève et Greenwatt, signés en 2014, et qui sont des documents manquants sur lesquels il faudrait qu'on puisse se pencher pour faire un retour par rapport à ces différentes consultations sur le Plan directeur cantonal. Démarches coût estimé à CHF 8'000.- divisible entre les communes concernées.

Précision de M. Andres Wirz

Précise qu'une éolienne produit de l'électricité pour environ 30'000 habitations.

On a un manque d'énergie en hiver. Une éolienne produit 2/3 de son énergie durant l'hiver où nous n'avons pas assez de photovoltaïques.

Le Groupe E nous vend une partie d'électricité mais une partie il achète à la bourse. Le prix à la bourse a explosé cette année.

Si le Groupe E peut autoproduire son électricité à 0.07 cts/kW, elle est obligée de moins acheter à la bourse à 0.20-0.30-0.40-0.50 cts/kW, donc à la fin, l'électricité que nous consommons va devenir moins cher.

Mme Donzallaz précise qu'il faut différencier deux choses. Les démarches auprès que nous faisons actuellement auprès de la COMCO et du TF, c'est vraiment sur le processus de choix des lieux pour l'implantation de ces parcs éoliens, ce n'est pas sur le fait de vouloir de l'éolien ou non. On se prononce sur la manière dont ces fiches ont été faites à l'intérieur du Plan directeur cantonal.

M. Wirz souhaitait juste pouvoir aussi donner l'avis positif sur les éoliennes car pour exemple, si 10 éoliennes étaient placées dans le canton de Fribourg, la consommation de Groupe E en hiver serait couverte, sans acheter à la bourse.

Mme Donzallaz :

Pénurie d'énergie :

Suite à différents cours organisés par le Groupe E et autres instances cantonales, il ressort qu'actuellement on ne peut parler de black out, car un black out cela veut dire que c'est quelque chose qui arrive de manière ponctuelle et où tout s'arrête et ce n'est pas du tout la situation qu'on va peut-être être amenés à vivre. Le terme actuel approprié est pénurie d'énergie. C'est pourquoi, il y a un organe cantonal de conduite et une cellule cantonale de coordination qui ont été mises en place par rapport à cette potentielle pénurie d'énergie à venir. La Suisse a été divisée en 4 régions distinctes avec 4 niveaux d'alerte. Actuellement on se trouve au niveau 1, qui est un appel à la diminution par la population et certains organismes, estimé à 5 % potentiels d'économie d'énergie. Sur les 3 autres paliers, 2 = restriction pour grosses consommations non essentielles (estimation 15 %), les deux derniers paliers sont des contingentements et délestages par coupures d'électricité sur des durées déterminées.

Le canton a demandé aux communes de mettre en place un point rencontre d'urgence, dans le cas où les plans délestages seraient activés (niveau 4). Ce point permettrait de venir en aide aux citoyens en cas de besoin, de transmettre les informations nécessaires, il y aura des radios Polycom qui peuvent être utilisées même si les réseaux téléphoniques ne fonctionnent plus.

Eclairage public communal – point de situation: On a actuellement un très bon éclairage LED où l'ensemble de l'éclairage diminue de 50 % durant l'éclairage nocturne, et on a 134 points lumineux et on a fait un calcul pour pouvoir avoir une



coupure de l'éclairage public, il faut avoir une intervention sur chaque point lumineux (env. CHF 100.- par point lumineux et par intervention). En plus, il faudrait encore intervenir sur les points d'injection et remplacer les relais, ce qui fait un montant très élevé par rapport à la consommation que nous avons actuellement, avec ce système qui est très récent et très performant. Pour le moment, nous avons donc décidé de ne pas intervenir malgré les coûts d'augmentation de l'électricité.

6. Divers

M. Dubail fait un point au niveau des Ressources humaines :

Personnel communal :

- Alexandra Lovati, Secrétaire communale à 80%.
- Vanessa Italiano, Administratrice des finances à 70%.
- Cloé Indermühle, secrétaire à 20% depuis le 1^{er} décembre 2022, 30 % dès le 1^{er} mars 2023, pour le Contrôle des habitants.
- Nadia Ferreira Nascimento, secrétaire à 100% jusqu'au 28 février 2023, en appui administratif.

Secteur technique :

- Stéphane Mettraux, responsable de l'édilité à 80% depuis octobre 2022.

Départs à la retraite :

- Charles Brülhart – déchetterie.
- Pierre-Nicolas Crausaz – déchetterie & édilité.

Questions

Question : Personne X n'ayant pas donné son nom

Pour le séparatif des EU, y'a-t-il des obligations cantonales, un délai, etc..

Réponse :

M. Pichonnat : il n'y a pas d'obligations. La Commune essaie de le faire à chaque nouvelle construction, rénovations ou autres. On le fait au fur et à mesure.

M. Dubail : informe que nous allons faire beaucoup de choses dans le cadre des immeubles au Riau.

Question : M. de Carvalho Borba Campos Rafael

Selon un jugement émis il y a quelques semaines par le Tribunal cantonal sur les transports scolaires, comme pour Billens-Hennens, système illégal, pas de places assises, pas de ceintures de sécurité, pas assez de place, enfants blessés presque toutes les semaines. Il demande pourquoi Billens n'a rien changé à ses bus ?

Réponse :

M. Helle : précise que la différence entre Romont et Billens c'est que les communes sont dans l'obligation d'offre un transport scolaire gratuit et conforme à la loi pour les enfants et en fait à Romont, ce qui a été jugé est que Romont a dit qu'ils faisait du transport de ligne et qu'ils mettaient les enfants sur ce transport, et cela a été jugé que ce n'était pas un transport de ligne car en fait le bus qui faisait la Maula-Romont était un bus qui était là uniquement pour les enfants donc ce qu'a dit le Tribunal c'est que pour un cas comme ça, pour un transport scolaire, les enfants puissent être tous attachés et assis, mais ce n'est pas le cas pour les transports de bus de ligne.



A Billens, les enfants sont sur des bus de ligne. Nous sommes conformes à la loi. La loi prévoit également que d'autres moyens peuvent être utilisés comme des indemnités à des parents, l'utilisation de taxis, d'autres moyens. Donc cet arrêté du Tribunal ne nous concerne pas.

M. de Carvalho Borba Campos Rafael

On va donc attendre qu'une tragédie se présente pour agir et qui sera responsable de ceci ?

M. Helle : ce n'est de loin pas notre but. D'ailleurs, nous avons mis en place des bénévoles qui font les trajets afin de contrôler que tout se passe bien avec les enfants. Font les trajets avec les 1H et dès le 1^{er} janvier 2023, les bénévoles seront également présents tous les matins. Pour les après-midi, il y a deux bus, ce qui permet plus de place.

M. Carvalho Borba Campos Rafael

Demande de recevoir la liste des bénévoles pour savoir qui sont les personnes.

M. Helle : les coordonnées ne seront pas transmises, mais les bénévoles sont « visibles » aux arrêts de bus, en cas de questions ou autres.

M. Carvalho Borba Campos Rafael

Demande à la commune si ce système de bus de ligne va continuer et si oui, la commune trouve-t-elle ceci normal ? (les enfants tombent par terre, ne sont pas attachés, etc..). Il explique que la commune a plusieurs fois été informée mais qu'elle n'a jamais rien fait.

M. Helle : ce système va se poursuivre. Pour rappel, tout est mis en place afin que les enfants soient surveillés par le bénévoles. Il propose également à M. de Carvalho Campos d'accompagner M. Helle une fois dans les bus afin de se rendre compte par lui-même de la surveillance mise en place.

Mme Marylin Charrière : tient à préciser que cela fait 10 ans qu'elle habite dans la commune et que ses enfants prennent le bus et qu'il n'y a jamais eu aucuns problèmes. Elle suggère aussi de remercier la commune plutôt que la blâmer, car elle paie les abonnements de bus. Et si le système de transport ne convient pas, les parents ont le choix d'aller les amener eux-mêmes.

M. Andres Wirz : tient à remercier la commune pour ces transports pour les enfants. Il est également parent et trouve ce système très bien. Il tient également à transmettre ses remerciements aux bénévoles qui font ceci avec leur cœur. Certes, il y a parfois quelques chamailleries entre les enfants et c'est normal, mais les petits sont presque toujours assis et pour les plus grands, s'ils n'écoutent pas c'est aussi de la responsabilité des parents. On ne peut pas tout donner la responsabilité à la commune.

Question : Madame Mobwete

Madame souhaite savoir pour quelle raison ce système de bus de ligne a été choisi ?

M. Dubail : lorsqu'il y a des bus publics, nous nous devons de les utiliser. Et pour pouvoir faire des transports scolaires, nous devons avoir l'accord du canton et le canton ne va pas donner des autorisations s'il y a des bus de ligne.



Question : Personne X n'ayant pas donné son nom

Madame souhaite savoir si l'eau est toujours polluée à Billens ? Si oui, qu'est-il fait afin d'y remédier ?

Réponse :

M. Dubail : répond par l'affirmative.

Question : Personne X n'ayant pas donné son nom

Pourquoi le prix de l'eau a-t-il à ce point augmenté ?

Réponse :

M. Dubail : car on achète l'eau à l'extérieur à CHF 1.35.

Question : M. Andres Wirz

Souhaite savoir si la commune pourrait changer le panneau de 70 km/h situé avant le passage à piétons vers la déchetterie, comme celui qui se trouve après le passage à piétons qui lui est à 50 km/h, car il y a beaucoup d'enfants qui empruntent ce passage à piétons ou les personnes allant à la déchetterie et les véhicules arrivent bien au-delà de 70 km/h.

Réponse :

M. Sugnaux : prendra des renseignements à ce sujet pour voir si cela est possible.

M. Dubail invite les participants à l'assemblée à venir partager le verre de l'amitié et souhaite d'ores et déjà de très belles Fêtes de fin d'année à tous.

L'assemblée communale est levée à 22h12.

Le Syndic

La Secrétaire

Florian Dubail

Alexandra Lovati

